

COMMUNE DE SAINT PRIVAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

21 Aménagement de la place du champ de foire : Modificatif délibération n° 2023/3 du 02/02/2023,

22 Achat de matériel pour la cantine scolaire : Modificatif délibération n° 2023/10 du 02/02/2023,

23 Aménagement rue de la Gane,

24 France services : choix d'un maitre d'œuvre.

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE de ST PRIVAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-trois, le 23 février le Conseil Municipal de la commune de SAINT PRIVAT, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la salle des associations à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean Basile SALLARD, Maire de SAINT PRIVAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2023.

Présents : Messieurs SALLARD, MOULIN, CHAUDIÈRES, COMBE, HOURTOULE, CLAVIÈRE et Mesdames TROYA, FOLCH, LAJOINIE, MORVAN, BELVEYRE et DELPIROUX.

Absents : Messieurs FORETNEGRE et DUCROS et Madame BREUIL.

Procurations : Mr FORETNEGRE à Mme DELPIROUX et Mme BREUIL à Mme BELVEYRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe MOULIN

N° 2023 / 21

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU CHAMP DE FOIRE
MODIFICATIF DÉLIBÉRATION N° 2023 / 3 DU 02 FÉVRIER 2023

Monsieur Moulin indique au Conseil Municipal quels sont les travaux supplémentaires à prévoir :

- Reprise du carrefour de la bascule pour faciliter la circulation poids lourds,
- Dévoisement des eaux usées de la halle.

Le montant de la dépense est estimé à 6078.50 € HT soit 7294.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour et 3 abstentions :

- **Décide de réaliser les travaux qui feront l'objet d'un avenant au marché,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.**

N° 2023 / 22

ACHAT DE MATÉRIEL POUR LA CANTINE SCOLAIRE
MODIFICATIF DÉLIBÉRATION 2023 / 10 DU 02 FÉVRIER 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par Equip'froid à Tulle se présentant comme suit :

- Four mixte Rational	5650.00 € HT
- Four mixte Fagor	4195.00 € HT
- Produit Bestmax	195.00 € HT
- Pack d'installation	185.00 € HT
- Piètement pour four Rational	625.00 € HT
- Piètement pour four Fagor	400.00 € HT
- Plâtrerie four :	367.00 € HT
10 grilles inox à 7.50 = 75.00 €)	
6 bacs H 65 à 21.00 € = 126.00 €)	
2 bacs H 150 à 42.00 € = 84.00 €)	
2 bacs H 100 à 41.00 € = 82.00 €)	
- Plaque à induction	315.00 € HT
- Meuble neutre	985.00 € HT

- Armoire réfrigérée 1065.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'acheter le matériel suivant :**
- **Four mixte Fagor 4195.00 € HT**
- **Produit Bestmax 195.00 € HT**
- **Pack d'installation 185.00 € HT**
- **Piètement pour four Fagor 400.00 € HT**
- **Platrerie four : 367.00 € HT**
- **Plaque à induction 315.00 € HT**
- **Armoire réfrigérée 1065.00 € HT**
- **Total HT 6722.00 €**
- **Total TTC 8066.40 €**
- **Décide d'inscrire les crédits nécessaires au règlement de la dépense sur le BP 2023, article 2188 programme 2140,**
- **Sollicite l'attribution d'une subvention la plus élevée possible auprès de ANCT au titre du programme « OCC cantines-relance »,**
- **Autorise Monsieur le Maire à passer commande du matériel désigné ci-dessus.**

N° 2022 / 23

AMÉNAGEMENT RUE DE LA GANE

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de la rue de la Gane. Il s'agit de sécuriser les liaisons piétonnières depuis le centre bourg vers les nouvelles installations de la salle multi activités et de la maison de santé, qui se trouvent le long de cette section de voie, ainsi que l'unique établissement alimentaire de la commune.

Cette rue, ancienne départementale, est très circulée par les véhicules avec des vitesses excessives, mais aussi très fréquentée par les piétons. La présence de ces nouvelles installations accentuera encore la fréquentation piétonnière.

De part sa faible largeur, cette rue ne possède pas de trottoir, ni de cheminement piétonnier sécurisé, ce qui confère un caractère accidentogène.

Les aménagements projetés ont pour objectif de sécuriser les cheminements des piétons sur cette voie ainsi que de réguler le trafic automobile avec la réalisation d'aménagement sécuritaire de type « écluse » et instauration d'une zone 30.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet est inscrit dans le programme de travaux retenu dans le cadre de la convention ORT signée en 2022 à l'axe 3 « Aménager des liaisons piétonnes vers le centre bourg » pour « un cœur de ville accueillant pour tous et accessible à toutes les mobilités ».

L'étude réalisée par Corrèze ingénierie est estimée à 169400 € HT et 203280 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de réaliser les travaux,**
- **Sollicite l'attribution d'une aide de l'État au titre de la DETR au taux de 40%,**
- **Vote le plan de financement suivant :**

Montant des travaux	HT	169400.00 €
	TTC	203280.00 €
Subvention DETR 40%		60000.00 €
Subvention Département – contractualisation		25000.00 €
Subvention amendes de police		11500.00 €
Fonds propres et/ou emprunt		106780.00 dont TVA 33880.00
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.**

FRANCE SERVICES : CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations n° 2022/144 et 2022/145, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir le bâtiment de l'ancienne trésorerie à la Comcom XV'D, pour y installer une Maison des services labellisée France services, regroupant la Mairie, la France services et la maison du Département.

Pour réaliser les travaux d'aménagement de ce bâtiment aux conditions d'accueil de ces différents services, il est nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre.

Une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée a été lancée auprès de 4 maîtres d'œuvre : MAAD architecte à Saint Pantaléon de Larche 19, le compas dans l'œil à Chanac les mines 19, FGA architecture à Saint Chamant 19 et Atelier architecture Fourtet à Saint Julien aux bois 19.

Deux réponses ont été enregistrées : MAAD architecte et le Compas dans l'œil.

Après analyse des offres, le cabinet MAAD architecte est le mieux disant avec une offre à 35520 € HT, le Compas dans l'œil ayant fait une proposition à 36445 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par à l'unanimité :

- **Retient la proposition mieux disante de MAAD architecte pour un montant de 35520 € HT soit 39072 € TTC,**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour intervenir en vue d'exécuter la présente délibération.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.